

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le



ID : 019-211904206-20260605-DELIB2026037-DE

Le cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Christophe BOURDET - Jean-Pierre VERGNE - Evelyne LAVENU - Isabelle BAUDRY - Franck MIGNAT - Carla AFONSO DA CRUZ - Karine RABES - Eric LIVET - Philippe TERRANA - Romain CLERGEAU - Julien QUERE

Excusés représentés : Françoise SERRE représentée par Jean MOUZAT - Catherine VIDAL représentée par Jean-Pierre VERGNE - Vanessa CARAMINOT représentée par Christophe BOURDET

Excusés non représentés :

Christophe BOURDET est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 mai 2026

Délibération 2026-037

Demande de subventions pour l'amélioration des aménagements sportifs du stade des Maurians

Monsieur le Maire explique que des travaux doivent être réalisés au stade des Maurians afin d'homologuer les résultats des performances réalisées en lancer, saut à la perche et saut en hauteur. Il explique que cet équipement profitera à l'ACJC, association sportive, ainsi qu'aux clubs amenés à faire des compétitions au stade des Maurians.

Un devis a été fourni par la société EP Ingénierie et se décompose comme suit :

- Piste d'élan du lancer du javelot : 14 580,00 € HT
- Piste d'élan du saut en hauteur : 5 350,00 € HT
- Remise en état de la cage de lancer : 9 500,00 € HT
- Analyse structurelle : 1 200,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 2 297,25 € HT

Soit un total de 32 927,25 € HT et de 39 512,70 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** le principe de réalisation du projet d'amélioration des aménagements sportifs du stade des Maurians
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

ESTIMATION DU MONTANT TOTAL DES DEPENSES : 32 927,25 € HT

FINANCEMENT PREVISIONNEL :

- **Subvention du Conseil Départemental :**
 - 9 878,00 € (30%)
- **Subvention de Tulle Agglo au titre des équipements supra-communaux :**
 - 6 126,00 € (18,60%)
- **Autofinancement de la commune :**
 - 16 923,25 € (51,40%)

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à intervenir auprès du conseil départemental et de l'agglo afin de déposer les dossiers de demande de subvention sur la base du montant de 32 927,25 € HT,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tout acte ou document administratif, réglementaire ou financier nécessaire à la réalisation de ce projet,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics (consultations pour études ou travaux, ...) et à signer les marchés à intervenir,
- **DE DONNER TOUS POUVOIR** à monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Membres présents : 12

Membres absents : 3

Votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 09/06/2026

Transmis au représentant de l'Etat le 09/06/2026

Le Maire,

Jean MOUZAT